

---

## Les cours complémentaires.

**Numéro d'inventaire** : 1979.31444

**Auteur(s)** : Bernard Groperrin

**Type de document** : manuscrit, tapuscrit

**Éditeur** : Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble (Grenoble)

**Date de création** : 1968

**Description** : Tapuscrit.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Notes** : Communication pour le Colloque d'histoire scolaire et universitaire (3 et 4 mai 1968).

**Mots-clés** : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

**Filière** : Cours complémentaire

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 15

FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES  
DE GRENOBLE

Introduction

L'expression "Cours Complémentaires" apparaît de nos jours dans la loi de 1959, où les sont définies comme de petites écoles primaires situées dans les zones de montagne, aux heures des campagnes et dans les petites villes un complément de scolarité sur place. La distinction avec les Ecoles Primaires Supérieures proprement dites est déjà plus nette dans le décret d'application du 13 janvier 1967. Dès ce moment le Cours Complémentaire se distingue nettement de l'Ecole Primaire Supérieure :

LES COURS COMPLEMENTAIRES

Les établissements sont dispersés dans les petites communes, et annexés à des écoles primaires, tandis que l'Ecole Primaire Supérieure est un établissement urbain et autonome.

Sur le niveau de formation de ses maîtres, sélectionnés parmi les meilleurs instituteurs, mais qui ne sont pas pourvus du seul Brevet Supérieur délivré par les Ecoles Normales. Les professeurs des Ecoles Primaires Supérieures doivent, eux, avoir obtenu le Certificat d'aptitude au professorat dans les Ecoles Normales et les Ecoles Primaires Supérieures, ce qui est souvent préparé dans les Ecoles Normales Supérieures de Fontenay et de Saint-Clément.

Sur la durée des études, fixée à deux ans à l'origine dans les Cours Complémentaires, elle était au moins de trois ans dans les Ecoles Primaires Supérieures.

Par M. Bernard GROSPERRIN

Professeur Agrégé au Lycée Champollion

Le type d'établissement qui répond à une volonté de promotion de la scolarité, mais au degré et dans la mesure de cette volonté, c'est ce qu'il restera jusqu'à nos jours, même quand il sera intégré dans l'enseignement secondaire (dont il devient la "branche courte") sous le nom de Collège d'Enseignement Général (1963).

Le Cours Complémentaire intéresse dans les parents qui, tout en jugeant suffisant pour les enfants la seule scolarité élémentaire, refusent cependant la perspective d'études longues et suivies souvent loin de domicile. L'évolution des effectifs des Cours Complémentaires dans certaines zones de montagne nous permet de mesurer la fréquence de cette attitude des parents.

Bernard GROSPELLIN

LES COURS COMPLEMENTAIRES

Introduction

L'expression "Cours Complémentaires" apparaît dans la loi organique de 1886, où ils sont définis comme de petites écoles primaires supérieures destinées à assurer aux jeunes des campagnes et des petites villes un complément de scolarité sur place. La distinction avec les Ecoles Primaires Supérieures proprement dites est déjà plus nette dans le décret d'application du 18 janvier 1887. Dès ce moment le Cours Complémentaire se distingue nettement de l'Ecole Primaire Supérieure :

- par son implantation : ses établissements sont dispersés dans de petits centres, et annexés à des écoles primaires, tandis que l'Ecole Primaire Supérieure est un établissement urbain et autonome.

- par le niveau de formation de ses maîtres, sélectionnés parmi les meilleurs instituteurs, mais qui demeurent pourvus du seul Brevet Supérieur délivré par les Ecoles Normales. Les professeurs des Ecoles Primaires Supérieures doivent, eux, avoir obtenu le Certificat d'Aptitude au Professorat dans les Ecoles Normales et les Ecoles Primaires Supérieures, qu'ils ont souvent préparé dans les Ecoles Normales Supérieures de Fontenay et de Saint-Cloud.

- par la durée des études, fixée à deux ans à l'origine dans les Cours Complémentaires, alors qu'elle était au moins de trois ans dans les Ecoles Primaires Supérieures.

Le Cours Complémentaire est donc un type d'établissement qui répond à une volonté de promotion de la scolarité, mais au degré le plus faible de cette volonté : c'est ce qu'il restera jusqu'à nos jours, même quand il sera intégré dans l'enseignement secondaire (dont il constitue la variante "courte") sous le nom de Collège d'Enseignement Général (1959)

Le Cours Complémentaire intéresse donc les parents qui, tout en jugeant insuffisante pour les enfants la seule scolarité élémentaire, refusent cependant la perspective d'études longues et suivies souvent loin du domicile. L'évolution des effectifs des Cours Complémentaires nous permettra donc de mesurer la fréquence de cette attitude des parents.

PREMIERE PARTIE : EVOLUTION DES COURS COMPLEMENTAIRES

A. - ANALYSE

I. - Les premiers progrès : 1896-1931

a) La situation en 1896

Les Cours Complémentaires apparaissent dans les statistiques en 1881 pour ce qui est de l'Enseignement Public, mais en 1896 seulement en ce qui concerne l'Enseignement Privé. C'est donc seulement à cette date qu'on peut commencer à étudier l'évolution des effectifs.

- Dix ans après leur création officielle, ils comptent déjà 30 200 élèves. Ils sont donc déjà presque aussi importants que les Ecoles Primaires Supérieures (33 200). La comparaison avec l'enseignement secondaire est difficile : toutefois, on constate que, dans l'enseignement Public, les filles sont plus nombreuses dans les Cours Complémentaires (6 200) que dans les Lycées (classes secondaires seulement : 5 990), alors que les garçons sont beaucoup moins nombreux que dans les Lycées (11 900 dans les Cours Complémentaires, 59 000 dans les classes secondaires).

- Le taux de scolarisation (qui sera toujours dans cette étude rapporté à la tranche d'âge 10-14 ans) est de 0,9 %.

- L'Enseignement Public l'emporte sur l'Enseignement Privé qui représente 40 % du total des effectifs.

- Les filles constituent à peine plus de la moitié des effectifs, mais la différence est énorme entre l'Enseignement Public et l'Enseignement Privé à ce point de vue : les filles constituent 34 % des effectifs du premier, 77 % des effectifs du second.

b) De 1896 à 1911

(la date de 1911, comme plus loin celle de 1924, est une coupure artificielle, imposée par la disparition des statistiques des Cours Complémentaires de 1911 à 1924).